ART. 24 TER N° 168

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 168

présenté par M. Accoyer

ARTICLE 24 TER

À la p	remière	phrase	de l	'alinéa	3,	après	le	mot	:
À la p	remière	phrase	de l	'alinéa	3,	après	le	mot	:

« rapportent, »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.